

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



S.R.P.V. POITOU – CHARENTES

Bulletin technique n° 33 du 19 Novembre 2008 (1 page)

Grandes Cultures

CEREALES : Stade levée à 5 feuilles

Pucerons

Des captures peu nombreuses, sont enregistrées à la Tour à Biard. La poursuite de ce **vol de faible intensité** est favorisé par les températures douces actuelles.

De faibles captures sont également signalées dans la Vienne par le réseau Vigie-virose (Terrena).

Globalement, la présence de pucerons est notée dans une parcelle sur 10, avec un très faible niveau d'attaque. **Les parcelles levées depuis fin octobre sont en général indemnes**.

◆ *Pour ces situations (actuellement au stade 1 – 2 feuilles), maintenir la surveillance, faire le point la semaine prochaine en faisant une observation si possible en conditions favorables (période à température « douce », par temps ensoleillé).*

◆ *Dans le cas des parcelles ayant eu un traitement en végétation courant octobre, il sera également nécessaire de procéder à des observations. Le risque de réinfestation est plus élevé en cas de traitement très précoce en terme de stade (les feuilles apparues après l'intervention n'étant pas protégées), il est très faible lorsque les conditions climatiques sont défavorables aux pucerons.*
A ce jour, aucune réinfestation n'est signalée.

◆ *En cas d'utilisation de semences avec un traitement spécifique et si les conditions climatiques restent favorables aux pucerons, une surveillance est également nécessaire (à partir de 5-6 semaines après le semis ou au delà du stade 5 feuilles environ).*

Pour les seuils, se reporter au bulletin précédent.

Limaces

Pour les levées tardives, une surveillance attentive est indispensable.

Produits Phytosanitaires Non Utilisables :

Communiqué Adivalor

Inscrivez-vous jusqu'à fin novembre pour participer à la prochaine collecte

Les Produits Phytosanitaires Non Utilisables (ou PPNU) sont les vieux produits phytosanitaires, les produits nouvellement interdits, ou les produits qui ne trouvent plus d'usage dans l'exploitation agricole.

Une nouvelle collecte des PPNU professionnels aura lieu fin janvier 2009 mais il est indispensable de S'INSCRIRE pour pouvoir y participer. Pour cela, il faut remplir et faire valider une DEMANDE D'ELIMINATION auprès de son distributeur. Ce document permet de dresser l'inventaire des produits à éliminer ; **il est notamment disponible auprès des coopératives et négoces partenaires de l'opération dans la région.**

Les sites de collecte seront connus après la fin de la pré-inscription et les inscrits seront alors convoqués sur les sites les plus proches.

CONDITIONS DE REPRISE DES PPNU :

- PPNU portant le pictogramme Adivalor sur l'étiquette = GRATUIT (100 kg max)

- PPNU ne portant pas le pictogramme Adivalor = 2 € HT / kg

- Arsenite de soude = 5 € HT /kg

Le paiement sera demandé lors de l'apport des PPNU. Une attestation sera remise à chaque apporteur.

A noter : **Le coût de reprise proposé dans cette collecte reste inférieur aux coûts pratiqués en dehors de ces opérations collectives.**

Vérifiez la présence du Pictogramme Adivalor sur les produits :



Prochain bulletin selon l'actualité



CEREALES

Pucerons

Poursuite du vol peu intense
A surveiller

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
13 Route de la forêt
86580 BIARD
Tél : 05 49 62 98 25
Fax : 05 49 62 98 26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet : www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°1664-AD
ISSN n°0294-4693